

mateur veut avoir un produit frais et que M. Descoteau vend 893,000 livres de fromages par année, ceci représente pour lui une perte considérable.

Au fait, M. Descoteau a été obligé, cette semaine, d'augmenter son prix de détail de 4c. la livre, afin de pouvoir payer au cultivateur le prix qu'il recevait l'an dernier. Et si l'on tient compte de l'augmentation de 4c. la livre du prix de détail du fromage, ceci ne peut qu'entraîner une diminution de la consommation. Au fait, on peut se demander où l'on va, puisque l'an dernier (1963-1964), au Canada, la consommation du fromage Cheddar s'élevait à 99.9 millions de livres, comparativement à 102 millions de livres en 1962-1963. C'est dire que la consommation canadienne du fromage Cheddar, l'an dernier, a baissé de 2.1 millions de livres...

(Traduction)

L'hon. M. Hays: Monsieur le président, puis-je demander à l'honorable député où il a pris ces chiffres?

M. Vincent: Ces chiffres ont été transmis par le ministère de l'Agriculture à *La Terre de Chez-Nous*.

L'hon. M. Hays: Émanent-ils du Bureau fédéral de la statistique?

M. Vincent: Monsieur le président, quand les chiffres émanant du Bureau fédéral de la statistique sont plus favorables que ceux du ministère de l'Agriculture, le gouvernement les utilise. Le gouvernement avait l'habitude de communiquer les chiffres provenant du Bureau fédéral de la statistique, mais quand il constatait que les chiffres du ministère de l'Agriculture étaient plus favorables, il les utilisait de préférence. C'est ce qui s'est produit l'an dernier en ce qui concerne le prix du lait. J'ai obtenu tous les chiffres ayant trait au prix du lait du ministère de l'Agriculture et ces chiffres ne sont pas les mêmes que ceux du Bureau fédéral de la statistique. Ce n'est donc qu'une façon de dire: «Eh bien! Comme ces chiffres sont plus avantageux, nous allons les utiliser.» Je reviendrai là-dessus, dans quelques instants, monsieur le président, au sujet du prix des céréales à Montréal. J'en parlerai plus tard.

(Texte)

Monsieur le président, il s'agit d'une requête signée par des producteurs de fromage qui vendent leur production sur le marché local. M. Marcel Descoteau en détaille 893,000 livres sur le marché local; M. Paul-Émile Dionne, 68,000 livres; la Société coopérative agricole de Saint-Germain de Grantham, dans la circonscription de Drummond-Arthabaska, 800,000 livres; la fromagerie Lemaire, de Saint-Cyrille, 319,251 livres. On trouve également les noms de M. François Richard, de

[M. Vincent.]

Kingsey Falls; M. Gérard Grenier, de Victoriaville; M. Henri Provencher, de Princeville; M. Félicien Lemaire, de ma paroisse. La production totale de ces producteurs s'élève à 3,202,884 livres de fromages qui sont détaillés sur le marché local et qui ne sont pas classifiés.

Ceci veut dire que si l'on augmente le prix de 4c. la livre, le consommateur devra payer \$128,155.36 de plus, par suite de la nouvelle politique de soutien des prix du gouvernement fédéral.

Monsieur le président, les réactions commencent à se faire sentir partout. Ce matin, je recevais un numéro du journal *La Terre de Chez Nous*, organe officiel de l'UCC. L'éditorial avait pour titre:

Le programme de prix de soutien des produits laitiers.

Et l'on pouvait également lire:

Des milliers de «taurailles»...

«Young cattle» en anglais,

...sur la route 17 auraient-elles plus d'éloquence que nos gouvernants...?

Monsieur le président, le rédacteur de l'article ne garde pas ou ne conserve pas l'exclusivité de cette manchette. Au fait, il dit:

Même si je ne puis revendiquer l'originalité de la suggestion de la marche des «taurailles» sur la 17, je la passe quand même.

Et voici ce que dit l'article de fond du journal en question, au sujet du nouveau programme de soutien des prix, programme qui devrait viser à aider les cultivateurs et non pas, comme l'affirme trop souvent le ministre de l'Agriculture, à économiser de l'argent au Trésor fédéral. Je cite:

Le ton assuré et optimiste des premières phrases de la déclaration de l'honorable Harry W. Hays, ministre fédéral de l'Agriculture, laisse prévoir une amélioration du sort des producteurs de lait pour l'année laitière que nous entamons.

Monsieur le président, je croyais que nous étions les seuls, en cette enceinte, à avoir constaté que l'honorable ministre de l'Agriculture commençait toujours ses exposés avec des paroles ronflantes, pour en arriver à «faire patate.» Et je continue:

Même si l'indice composé des biens et services employés par les producteurs de l'Est du pays est passé de 232.3 à 242.5 de janvier 1963 à janvier 1964.

Monsieur le président, le ministre ne mentionne jamais le fait que les prix payés par les producteurs, pour les biens et services, ont augmenté de quelque dix points, de janvier 1963 à janvier 1964.

Pour ce qui est du fromage, je demandais à l'honorable ministre de l'Agriculture, il y a quelques jours, si les organisations avaient été consultées avant d'annoncer cette nouvelle politique. Et là, je ne mets pas en doute les paroles du ministre, mais je lis simplement l'article de fond. Voici:

Sans consultation préalable des producteurs, on fait fi de leurs revendications.